

MAIRIE DE MEURSAULT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 décembre 2014

Droit de préemption Urbain

N°2014-11-01 et 02

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AE n° 119 situé 3 rue des Ecoles, superficie 11a 40ca
- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AE n° 85 situé 6 rue des Ecoles, superficie 39ca

Ouverture de Crédits au Budget 2015

N°2014-11-03

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir des crédits à hauteur de 200 000 € en dépenses d'investissement

Réaménagement du Logement de la Poste

Suite à l'appel à candidatures auquel 13 architectes ont répondu, le cabinet retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre est le Groupement SISTEM Architecture de Dijon

Vente de terre à vigne

N°2014-11-04

Le Maire rappelle les différentes délibérations relatives à la mise en location puis à la possibilité de vente de la parcelle sise en « Meix Chavaux » section AL n° 47 d'une superficie de 4a 22.

Vu le contenu de la parcelle, l'assemblée décide de la vendre au joignant qui s'est porté acquéreur pour un montant de 40 000 € - prix SAFER.

Vente des locaux de l'ancien Garage des Forges

N°2014-11-05

La commune est intéressée par le bâtiment en vue d'une éventuelle délocalisation de la caserne des pompiers et du local des cantonniers. Le conseil municipal décide de se porter acquéreur des locaux.

Colis des Anciens

n°2014-11-06

Avec l'allongement de l'espérance de vie, le nombre de colis augmente chaque année. Aussi, le conseil municipal décide de porter à 78 ans l'âge d'obtention d'un colis. Pour 2015, les bénéficiaires devront être nés en 1937.

Location de la Léproserie

n°2014-11-07

L'assemblée prend connaissance d'une demande de location des locaux de la Léproserie pour 3 jours du 30 juin au 2 juillet 2015. Pour cette première demande, le tarif est fixé à 1 200 € par jour.

La commission de la Léproserie se réunira fin janvier début février pour établir un cahier des charges.

Délibération modificative

n° 2014-11-08

Afin de permettre les régularisations de fin d'exercice, l'assemblée décide d'ouvrir des crédits au chapitre 041 compte 10251 pour 100 €

Délégation en cas d'empêchement du Maire

n°2014-11-09

En cas d'absence du Maire, le conseil municipal donne délégation à Mr Ballot, 1^{er} adjoint, pour signer en ses lieu et place les actes notariés à intervenir pour la durée du mandat.

Questions diverses

- L'assemblée prend connaissance d'une demande de présentation d'une exposition sur Jacques Copeau. Le courrier est transmis à l'office du tourisme.
- Une réunion d'information organisée par le CNFPT aura lieu le 22 janvier sur l'instruction des autorisations d'urbanisme. Mmes Tremeaux et Bouzereau y participeront.
- L'assemblée prend connaissance
 - o des plans établis par le SICECO et relatifs à l'enfouissement des réseaux rue Pierre Joigneaux
 - o du projet d'aménagement de la rue Pierre Joigneaux – tranche conditionnelle de l'aménagement du Centre Bourg. Le conseil émet une réserve et souhaiterait qu'un trottoir soit aménagé.

Vu par nous, Maire de Meursault pour être affiché
le 23 décembre 2014,
aux emplacements habituels conformément aux prescriptions
de l'Article L 121-17 du Code général des Collectivités
Territoriales
A Meursault le 23 décembre 2014
Le Maire,